

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

Nouvelle Série

Vol.

XIV.

L'AGRICULTEUR

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

CHAMBRE D'AGRICULTURE

BAS-CANADA

Juillet. 1862. No. 11.

Le Sol, c'est la Patrie ; améliorer
l'un c'est servir l'autre.

MONTREAL

Imprimé et Publié par de MONTIGNY & Cie., 18. Rue St. Gabriel.

ABONNEMENT
UN DOLLAR PAR ANNEE, PAYABLE D'AVANCE.

A V I S.

☛ Toute lettre concernant l'abonnement ou les annonces doit être adressée à **DEMONTIGNY & CIE., (affranchie.)**

☛ Annonces 10 cents par lignes, publiées dans les deux langues. Adresses d'affaires, \$5 par an.

☛ Abonnement **UN DOLLAR** par an, payable d'avance. Tout abonnement doit dater du 1er Septembre.

☛ On ne souscrit pas pour moins d'un an.—Pour discontinuer d'être souscripteur il faut donner un mois d'avis avant l'échéance.

P R I X D U M A R C H É D E M O N T R É A L.

FARINE.

	\$ c.	\$ c.
Farine par quintal.....	2 20	à 2 35
Farine d'avoine do.....	1 90	à 2 00
Blé-d'Inde do.....	1 70	à 1 75

GRAINS.

Blé, par minot.....	0 00	à 0 00
Orge, do.....	0 60	à 0 66
Pois, do.....	0 80	à 0 85
Avoine, do.....	0 40	à 0 45
Sarasin, do.....	0 70	à 0 75
Blé d'Inde do.....	0 00	à 0 00
Seigle, do.....	0 00	à 0 00
Lin, do.....	0 00	à 0 00
Mil, do.....	1 50	à 1 60

VOLAILLES ET GIBIER.

Dindes vieux, par couple....	1 50	à 2 00
Do jeunes do.....	1 00	à 1 20
Oies do.....	1 00	à 1 60
Canards do.....	0 60	à 0 67
Do sauvages do.....	0 25	à 0 50
Volailles do.....	0 34	à 0 50
Poulets do.....	0 34	à 0 50
Pigeons sauvages par doz....	0 40	à 0 60
Perdrix.....	0 12	à 0 15
Lièvres do.....	0 00	à 0 00

VIANDES.

Bœuf par livre.....	0 7	à 0 8
---------------------	-----	-------

VIANDES (Suite)

	\$ c.	\$ c.
Lard do.....	0 09	à 0 12
Mouton par quartier.....	0 50	à 1 00
Agneau do.....	0 34	à 0 80
Bœuf par 100 livres.....	5 00	à 7 50
Lard frais, do.....	5 00	à 6 50

PRODUITS DE LAITERIE.

Beurre frais par livre.....	0 25	à 0 30
Beurre salé do.....	0 14	à 0 15
Fromage do.....	0 00	à 0 00

VEGETUX.

Fèves Amé. par minot.....	0 00	à 0 00
Fèves Can. do.....	1 50	à 1 60
Patates par poche.....	0 80	à 1 00
Navets do.....	0 00	à 0 00
Oignons par tresse.....	0 00	à 0 00

SUCRE ET MIEL.

Sucre d'érable par livre....	0 09	à 0 10
Miel do.....	0 00	à 0 00

DIVERS,

Saindoux.....	0 15	à 0 16
Œufs frais par douzaine....	0 30	à 0 35
Phe, par livre.....	0 00	à 0 00
Morue fraîche par livre....	0 07	à 0 00
Pommes par quart.....	3 50	à 4 00
Orange par boîte.....	0 00	à 0 00

DU JARDIN POTAGER.

Le jardin potager pour l'usage de la famille a toujours été beaucoup trop négligé en ce pays, au grand détriment de la santé et des jouissances de nos cultivateurs.

Le terrain choisi pour faire le jardin doit, si c'est possible, incliner légèrement vers le Sud, les meilleurs jardiniers préfèrent le Sud-Est, mais on peut opposer des objections très graves à toute exposition à l'Est, surtout du Nord-Est. Si, après une nuit très froide, les premiers rayons du soleil du matin viennent frapper les plantes gelées, elles peuvent souffrir d'un dégel immédiat, tandis que si elles sont dégelées par degrés, par le contact de l'eau réchauffée par le soleil, elles pourront être sauvées. Il en est de même au printemps : les jeunes végétaux pourraient résister à une légère gelée s'ils n'étaient pas directement exposés aux rayons du soleil levant. On doit, si la chose est possible, placer son jardin de manière à ce qu'il soit protégé contre les vents du Nord, par des côteaux ou des bois, ou bien, en leur absence, par une haute et solide clôture en planche, ou bien une muraille. Si on peut l'abriter par ces moyens, il sera prêt à être cultivé plusieurs jours avant tout autre.

DU SOL.—Le sol qui convient le mieux à un jardin est une marne sablonneuse, contenant juste assez de sable pour l'empêcher de se masser ou de se durcir après des pluies abondantes ; il doit être exempt de toutes pierres assez grosses pour empêcher la culture des plantes les plus délicates, et contenir assez de terreau végétal pour lui donner une couleur foncée ; car un semblable sol absorbe la chaleur du soleil plus que les terres de couleur plus blanches, et par conséquent il est plus chaud. Pour réussir dans le jardinage, il faut que le sol soit profond, et spécialement pour la culture de belles racines. Le sous-sol devrait être assez poreux pour permettre à l'eau de le pénétrer facilement, mais assez ouvert pour ne pas laisser s'écouler à travers la fertilité de la couche supérieure.

Un sous-sol de gros sable ou de gravier serait susceptible de tout laisser s'écouler, tandis qu'une marne glaiseuse laisserait passer l'eau tout en retenant la partie qui sert à nourrir les plantes. Si le sous-sol d'un jardin est assez compacte pour retenir l'eau qui pénètre jusqu'à lui jusqu'à ce qu'il soit évaporé, le jardin sera froid et la terre deviendra surie. Pour s'assurer si le terrain est trop compacte ou non, prenez une bêche, et si vous pouvez creuser un trou de poteau de trois pieds de profondeur sans difficulté, ce sous-sol sera bon, autrement il faudrait avoir recours à la charrue sous-sol, ou bien pratiquer des tranchées. Le premier moyen est le plus expéditif pour une grande surface, le dernier est bien plus efficace.

DU LABOUR SOUS-SOL ET DES TRANCHÉES.—Le labour sous-sol se fait en faisant suivre la charrue par la charrue sous-sol, qui ne fait que soulever et remuer le sous-sol à une profondeur de trois ou quatre pouces, ce qui l'ameublisse sans le retourner. Le sillon doit être profond et étroit, de manière que la charrue sous-sol, qui est étroite, puisse le briser parfaitement. La terre d'un jardin doit être friable à une profondeur d'au moins deux pieds. Mais le jardinier qui veut faire

son ouvrage d'une façon complète doit retourner tout son terrain au moyen de tranchées.

La méthode à suivre pour retourner son terrain au moyen des tranchées est la suivante : Prenez une forte bêche, tirez votre cordón d'un côté de votre terrain et ouvrez une tranchée de la largeur de deux fois celle de votre bêche, en jetant au dehors toute la terre ; ceci fait, enfoncez votre bêche de toute sa hauteur dans le sous-sol, levez-le un peu et la laissez retomber dans son lit. Ouvrez ensuite une autre tranchée de la même largeur, en jetant la terre de dessus dans la première tranchée. Brisez le sous-sol comme auparavant, et continuez de la même manière jusqu'à ce que le terrain ait été entièrement remué et ameubli.

Pour remplir la dernière tranchée, prenez le sol qui a été jeté hors de la première, soit en vous servant d'une charrette ou d'une brouette, et remplissez avec la dernière tranchée. Un homme actif peut en fort peu de temps ameubler un grand jardin par ce moyen, et cette opération n'a pas besoin d'être répétée qu'après l'espace de plusieurs années. On s'épargne beaucoup de travail subséquent et on obtient des résultats bien plus satisfaisants en préparant et en fertilisant convenablement le jardin.

ENGRAIS.—On doit préparer son jardin l'automne et avoir passé la charrue sous-sol ou retourné le terrain au moyen de tranchées, on doit charroyer vingt-cinq à trente voyages de fumier bien pourri, composé d'un mélange de fumier de tous les animaux de la terre, et on doit l'enfouir au moyen du labour à la profondeur de six pouces. On doit ensuite en étendre moitié autant sur la surface, et l'y laisser jusqu'au printemps, où on doit le retourner, et mélanger le fumier avec le sol au moyen de plusieurs labours consécutifs. Si le sol était bien épuisé il faudrait employer de cinquante à soixante voyages de fumier par chaque arpent. Le jardin n'a besoin ensuite que de recevoir une légère fumure tous les automnes.

INSTRUMENTS.—La première chose requise est un cordeau en son dévidoir pour tracer les carrés, les allées et les sillons. Le dévidoir devrait être de fer et le cordeau de chanvre, au moins de 80 pieds de longueur et d'un quart de pouce d'épaisseur. Une bêche et une pelle sont nécessaires dans un grand nombre d'opérations, mais pour mieux pulvériser le sol et pour ajouter plus d'engrais aux cultures spéciales, il n'y a pas d'instrument supérieur à la fourche à bêcher. Pour tracer des sillons à des distances égales, il est bon d'avoir deux ou trois compas pour cet effet.

L'un d'eux devrait avoir les dents éloignées de onze pouces l'une de l'autre, le second doit mesurer quinze pouces entre elles, en le faisant tourner sur l'une de ses pointes on pourrait marquer une distance de trente pouces pour les sillons qui exigent cette espace. Un troisième devrait compter 18 pouces entre les deux pointes, afin de pouvoir mesurer dix-huit et trente-six pouces. Chaque compas devrait avoir au moins cinq dents et être fait de bois franc.

Le rateau d'acier est aussi très nécessaire pour niveler et pulvériser la terre sur les carrés, et pour en enlever les pierres, les mottes et les saletés. Un rouleau à main est utile pour applanir et rendre plus compacte la terre après y avoir déposé la semence. Il doit être fait de bois dur ou de fer fondu, et peut être

souvent employé pour écraser les mottes avant de semer. On doit se servir de la truelle des jardiniers quand on veut transplanter les plantes avec une motte de terre pour protéger ses racines.

Une bonne houe d'acier faite avec les meilleurs matériaux, et la houe Hollandaise ou tranchante, sont des instruments indispensables dans un jardin. La dernière surtout est de la plus grande utilité pour faciliter le travail de couper les mauvaises herbes entre les rangs. L'arrosoir des jardins doit être fait avec le meilleur fer blanc, fort, et capable de contenir trois gallons et demi. L'aspersoir doit être percé en entier de tout petits trous, de façon à ne pas écraser les plantes faibles.

Enfin une brouette avec sa boîte, et munie d'une roue à large bande complète tout le matériel indispensable à la culture d'un bon jardin de famille.

Nous sommes toujours surpris de voir combien nos cultivateurs attachent peu d'importance au jardin, qui est pourtant le plus bel ornement de leur résidence, surtout s'ils plantaient quelques arbres fruitiers autour de leurs maisons, mêlés à quelques arbustes d'ornement unis à nos magnifiques arbres de forêt. C'est une des jouissances de tous les jours qu'ils peuvent se procurer à très peu de frais pour eux, et que les riches savent si bien apprécier qu'ils ne reculent devant aucune dépense pour se la procurer. Le jardin, outre l'air de gaité, de confort, d'ordre et de propreté qu'il donne à la propriété, est encore une source de grands profits pour celui qui en sait tirer tout le parti dont il est susceptible.

COLONISATION.

Le colonisation du Bas-Canada progresse rapidement. Un grand nombre de nouveaux colons se sont portés, ce printemps, dans la contrée du Saguenay et y ont fait de bonnes semences. Ces colons sont aujourd'hui pleins d'espérance et ne soupirent plus qu'après des voies de communication.

Nous avons tout lieu de croire que le gouvernement actuel ne négligera rien pour subvenir aux besoins les plus pressants, proportionnellement à la somme d'argent que la législature lui a mise entre les mains pour cet objet. Dans les townships de l'Est, dans ceux qui sont situés en arrière des paroisses en bas du fleuve, l'œuvre de la colonisation commence à prendre un développement considérable.

Des Frères Trappistes sont dernièrement arrivés et vont jeter les fondements d'un établissement de leur ordre dans le township Langerin, en arrière de la Beauce. Ce township est, dit-on, un des plus fertiles du Bas-Canada. Ces religieux ont obtenu du gouvernement un octroi gratuit de 800 acres de terre. L'un d'eux s'est déjà rendu sur les lieux, et y a choisi la place de leur chapelle. Vendredi, ils vont reprendre les bois, accompagnés d'un bon nombre de canadiens vigoureux pour fonder une nouvelle colonie au milieu de la forêt. Le gouvernement actuel, dans la vue d'encourager ces braves religieux et leurs dignes compagnons de colonisation, a passé un ordre en conseil pour déclarer que le chemin qui traverse ce township, est un chemin de colonisation et qu'il aura conséquemment droit, dans la suite, aux allocations du Parlement.

Nous félicitons le gouvernement de cette marque d'encouragement de sa part, en faveur du projet de ces religieux, si renommés en Europe, par leurs connais-

sances en agriculture et par leur courage héroïque, et nous ne doutons nullement qu'avant quelques années, leurs efforts seront couronnés d'un plein succès. Nous ne pouvons trop le répéter, si l'on veut que les Canadiens laissent leur clocher pour aller s'enfoncer dans l'épaisse forêt, il faut au moins leur donner la consolation bien légitime de pouvoir adresser quelques courtes prières au ciel, sous l'abri d'une pauvre chapelle et sous la direction d'un ministre de leur religion. Quand ils sont certains d'obtenir une semblable consolation, le courage ne leur manque jamais pour vaincre tous les autres nombreux obstacles que rencontre un défricheur. On a donc raison d'espérer qu'avant quelques années, on verra se réunir autour de l'humble monastère trappiste, un grand nombre de bons habitants canadiens riches et heureux, et bénissant, chaque jour, tous ceux qui leur auront tracé, les premiers, la route du bonheur et de la propriété.

DU JARDIN A FLEURS.

Le jardin, pendant l'été, est embelli de beaucoup par la présence des *Gladioli*, (glaiéuls), dont nous pouvons donner une quantité de variétés presque infinies. On en cultive plus de 50 espèces de choix, variant du pourpre au blanc, et de l'écarlate au cramoisi, pris des panachés et d'autres encore garnis d'arabesques d'une délicatesse exquise. Rien de plus facile que leur culture, elle l'emporte de beaucoup sur celle des bulbes qui fleurissent le printemps; il leur faut une terre meuble de marne et de sable, riche et profonde, et bien exposée au soleil. Les bulbes, comme celles du crocus, sont conservées dans un endroit sec, pendant l'hiver, sur une tablette dans la cave, ou, comme un de nos correspondants nous le suggère, "en les suspendant dans la cave." Le milieu du mois de Mai est le temps le plus favorable pour les mettre en terre, et il faut les rentrer dès les premières gelées.

LES TIGRIDIAS, demandent à peu près le même traitement. Les bulbes sont néanmoins plus délicates que celles des Glaiéuls. Il n'y a pas de fleur qui soit aussi magnifique que le *Tigriada Pavonia*.

La Tubéreuse (*Polianthus*) est si bien connue, qu'il est à peine nécessaire d'en faire mention, si ce n'est pour avertir ceux qui l'aiment, qu'il est temps de la planter.

FLEURS ANNUELLES.—Les jardiniers fleuristes offrent en vente dans nos villes une grande variété de graines de fleurs annuelles, mais il n'y en a que fort peu qui méritent d'être choisies, quoique pour de grands jardins il soit bon d'avoir la variété aussi bien que la qualité. Pour les petits jardins on peut facilement réduire le nombre à une douzaine de sortes.

Pour planter en massifs ou en lits sans autres variétés que la leur, les PORTULACAS prennent le premier rang et sont de toute beauté. Elles sont de six couleurs distinctes, et quoique les fleurs ne soient ouvertes que pendant que le soleil éclaire, cependant elles poussent si dru, (elles cachent complètement la terre) et comme elles fleurissent depuis juillet jusqu'aux gelées, nous croyons qu'elles sont

dignes d'être cultivées. Il n'est pas nécessaire de semer la graine tous les ans, les plantes venant d'elles mêmes en grande profusion au printemps, reproduites par leurs propres graines.

Le PHLOX DRUMMONDII est la plus belle fleur annuelle qu'il nous soit possible de recommander. On doit aussi le planter en massif ; et rien ne peut égaler la beauté d'un massif composé de cette plante exclusivement, car il comprend toutes les nuances, depuis le blanc jusqu'au cramoisi.

Les Balsamiers double de Paris sont très beaux, ne se ressemblant nullement, et infiniment supérieurs aux balsamiers simples, communément appelés Sabots des Dames. On doit les planter en groupes de trois ou quatre pieds, et éloignés de douze pouces environ les uns des autres.

Les Asters Nains d'Allemagne sont d'une beauté remarquable. Ils paraissent avec plus d'avantage en les plantant par groupes de cinq à six.

Nous nous contenterons de donner une courte liste de quelques autres plantes annuelles, qui méritent d'être cultivées.

Les ZINNIAS ALLEMANDS, le COREOPSIS, les différentes variétés de soucis, sont de grosses plantes, et ornent bien un jardin.

Les CRUCIFÈRES, l'ARYSSUM odorant et le RÉSÉDA ne doivent jamais être oubliés dans un jardin, non plus l'Elscholtzia qui produit quantité de fleurs et qui est en même temps une fort jolie plante annuelle.

Nous devons faire remarquer ici que l'on fait une faute très grave en semant le plus souvent les graines de fleurs trop à bonne heure. Sous notre latitude nous avons éprouvé moins de mécomptes en semant depuis la dernière semaine de mai jusqu'à la troisième de juin.

Avant de terminer, nous ne pouvons nous empêcher de dire un mot de recommandation en faveur d'une des plus belles plantes grimpanes, et d'engager tous ceux qui ont des treillis à faire couvrir par ce genre de plantes de se procurer la belle et odorante "Clematis Flamula." Elle croit très rapidement, atteignant de 15 à 20 pieds par saison. Son feuillage est très délicat, et ses fleurs se succèdent pendant près de trois mois, leur couleur est blanche et émettent un parfum délicieux. Nous ne connaissons pas de plus joli écran pour une fenêtre ou une balustrade de galerie. Il est facile de la faire grimper à l'aide de cordes ou de fil de laiton, car de légères orilles projettent de la base de chaque feuille, qui s'attachent d'elles-mêmes à l'objet le plus voisin.

Dans un temps comme celui-ci où la sécheresse prolongée menace sérieusement les récoltes du foin, nous croyons utile de reproduire pour l'avantage de nos lecteurs des campagnes, la lettre suivante, empruntée de l'Ordre du 13 courant :

MM. LES RÉDACTEURS,

Permettez-moi d'avoir recours à votre estimable journal pour soumettre au public agricole une idée qui m'est venue chemin faisant.

Partout où je porte mes pas dans mon voyage agronomique, je n'entends qu'un cri de détresse : "Pas de foin, pas de foin ; comment nourrira-t-on le bétail ?"

Le moyen de combler le déficit occasionné par la sécheresse est bien simple, le voici.

Le proverbe dit qu'après la pluie vient le beau temps, et l'on peut dire aussi qu'après le beau temps vient la pluie. J'ai remarqué depuis douze ans que les grandes sécheresses du printemps étaient invariablement suivies de pluies fréquentes et torrentielles au moment des foins, c'est-à-dire à partir du 15 juillet. Eh! bien, du 1er au 10 juillet, que les fermiers sèment sur une dizaine d'arpents, plus s'ils le peuvent, de leur meilleure terre, un mélange de pois, d'avoine et de blé-d'Inde américain dans cette proportion :

Avoine, un $\frac{1}{2}$ minot,

Pois, un $\frac{1}{2}$ minot,

Blé-d'Inde, $\frac{1}{2}$ minot,

Soit en tout un minot $\frac{1}{2}$ par arpent, et ils récolteront vers le 15 septembre un fourrage excellent et abondant.

Peut être que ce moyen d'augmenter les fourragas, inspiré par la détresse, deviendra une heureuse habitude, et que plus tard les animaux auront à se féliciter de la sécheresse qui nous afflige aujourd'hui.

Condition essentielle pour réussir ;— *Terre riche et bien meuble.*

F. M. F. OSSAYE.

PETITE CHRONIQUE.

PLUS DE LAIT AIGRE ! Sous ce titre, plusieurs journaux viennois donnent une recette pour rendre au lait et à la crème tournés leur goût naturel. Elle consiste à répandre quelques gouttes de natron (Sesqui-carbonate de soude naturel) dans le lait qui reprend bientôt son aspect primitif. Aucun gourmand, au dire des journaux autrichiens, ne saurait s'imaginer en buvant ce lait, qu'il s'était caillé.

CONCOURS AGRICOLE PROVINCIAL

DE

SHERBROOKE

Les 17, 18, 19 Septembre 1862.

Dans la préparation de la liste des prix on a mis de côté, autant que possible, les idées purement spéculatives et partout on a fait céder les exigences de l'agriculture de fantaisie aux exigences de la culture rémunérative et essentiellement pratique. Les besoins de la classe qui vit exclusivement de l'exploitation du sol, sans compter sur des revenus étrangers à cette industrie, voilà ce qui a motivé les décisions sur toutes les questions qui se sont offertes. Les prix, repartis en classes, catégories et sections, sont d'abord groupés en trois grandes divisions comprenant 1o *Les Animaux* ; 2o *Le Matériel Agricole* ; 3o *Les Produits*. Chaque division est partagée en classes, catégories et sections ainsi qu'on peut le voir dans le tableau suivant :—

Les faibles moyens que possède la Chambre d'Agriculture ne lui permettent pas de

multiplier les catégories et de donner par là du brillant à l'exposition, on a taché de viser à cela en mettant le concours dans les conditions propres à la classe des cultivateurs pratiques.

	CLASSES.	CATÉGORIES.	SECTIONS.	
DIVISIONS-1. ANIMAUX.	1. Espèce Chevaline.	1. Gros trait.....	1. Importés, sans distinction de race. 2. Canadiens, sans distinction de race. 3. Non reproducteurs, sans distinction de race.	
		2. Trait moyen.....	1. Importés, sans distinction de race. 2. Canadiens, sans distinction de race. 3. Non reproducteurs, sans distinction de race.	
		3. Trait léger.....	1. Importés, sans distinction de race. 2. Canadiens, sans distinction de race. 3. Non reproducteurs, sans distinction de race.	
	2. Espèce Bovine.	1. Production du lait.....	1. Ayrshires importés, nés en Canada. 2. Race Canadienne. 3. Durham importés, nés en Canada.	
		2. Production de la viande.....	1. Heri ford, importés ou nés en Canada. 2. Animaux engrassés, nés en Canada.	
		3. Production du travail.....	1. Devon, importés ou nés en Canada. 2. Boufs de travail, sans distinction de race.	
		4. Sans aptitudes spéciales.....	3. Races diverses, sans distinction.	
	3. Espèce Ovine.....	1. Laines longues.....	1. Importés, sans distinction de race. 2. Races Canadiennes, sans distinction.	
		2. Laines courtes.....	1. Importés, sans distinction de race. 2. Races d'américains, sans distinction.	
	4. Espèce Porcine..	1. Grandes Races.....	1. Importés, sans distinction de race. 2. Races Canadiennes, sans distinction.	
		2. Petites Races.....	1. Importés, sans distinction de race. 2. Races Canadiennes, sans distinction.	
	5. Basse Cour.....	1. Gallinaces.....	1. Poules, sans distinction de race. 2. Dindes, sans distinction de race.	
		2. Palmipèdes.....	3. Pigeons, sans distinction de race. 1. Oies, sans distinction de race. 2. Canards, sans distinction de race.	
		3. Animaux divers.....	1. Lapins, sans distinction de race. 2. Animaux non classés ci-dessus.	
	2. MATÉRIEL.	1. Préparation du Sol.....	1 Pulvérisation.....	1. Charrues à sous sol, multiples, universelles. 2. Herbes lourdes, légères, à billons. 3. Rouleaux unis, dentés. 4. Instruments à main.
2 Nettoyage.....			1. Cultivateurs, extirpateurs, scarificateurs. 2. Houes à Cheval.	
3 Semis.....			1. A main Semois à betteraves, carottes. 2. A cheval Semois à toutes graines.	
1 Coupege.....			1. Moissonneuses, fauchenses à cheval. 2. Faneuses, rateaux à cheval. 3. Instruments à main.	
2. Recoltes.....		2 Arrachage.....	1. Arracheurs de patates à cheval. 2. Arracheurs de betteraves à cheval.	
		3 Transports.....	1. Voitures d'été, wagons, tombereaux. 2. Voitures d'hiver, traîneaux doubles, simples. 3. Voitures à bra-camions, brouettes, etc.	
3. Préparation des produits.....		1 Buttages.....	1. Machines à battre et égrener avec manège. 2. Cribles, tarares, trieurs, vana.	
		2 Alimentation.....	1. Laveurs, coupe racines à main, à cheval. 2. Hache-paille, concasseurs à main, à cheval.	
4. Transformation des produits.....		1 Animaux.....	1. Barrantes, ustensils de laiterie. 2. Presses à fromage, ustensils de fromagerie	
		2 Végétaux.....	1. Chaudières et bacs à évaporer le sucre. 2. Presses à cidre, rapés, etc.	
		1 Défrichements.....	1. Arrache-ruches, chaudières à potasse. 2. Tobignes à roches, instruments de ménage.	
5. Instruments divers.....		2 Non classés ci-dessus.....	3. Barrières, ruches posées, etc.	
3. PRODUITS		1. Plantes Fourragères.....	1 Racines et tubercules.....	1. Betteraves, carottes, navets et patates. 2. Graines de betteraves, carottes, mil et tréfil.
			2 Farineuses.....	Fèves à cheval, petites fèves, pois, vestrons, etc.
		2. Plantes céréales.....	1 D'automne.....	Blé, seigle, orge, etc.
	2 De printemps.....		Blé, seigle, orge, avoine, sarrasin, maïs, etc.	
	3. Industrielles.....	1 Textiles.....	Chauvre et lin en nature avec filasse.	
		2 Célagineuses.....	Lin en nature avec graine, etc.	
	4. Divers.....	1 Animaux.....	Laines, beurre, fromage, miel, etc, non classés.	
		2 Végétaux.....	Tabac, houblon, sucre d'érable, etc, non classés.	

1^e DIVISION.—ANIMAUX.

Le problème de l'amélioration de nos races indigènes peut se résoudre *par elles-mêmes et par croisements*. Par elles-mêmes en choisissant les reproducteurs qui présentent au plus haut degré les qualités recherchées et en les entourant de tous les soins nécessaires à leur maintien. Les produits les plus distingués sont accouplés entr'eux et donnent à leurs descendants après quelques générations, le développement et la filiation des caractères que l'on désire ; pourvu toutefois que le choix des reproducteurs soit dominé par *une alimentation et des soins appropriés*. Car une race est un type, modifié par le sol, le régime et les soins, transmettant par la génération, les caractères qui lui sont acquis et qui sont permanents tant que *les circonstances qui les ont produits persistent*. C'est cette amélioration qu'on a voulu constater et encourager en admettant au concours toutes les races indigènes sans exclusion et en primant dans chacune d'elles, les plus beaux individus, de manière à engager les propriétaires à mieux choisir les reproducteurs, à donner de meilleurs soins à leurs troupeaux, en un mot à améliorer ces races. L'amélioration par croisement peut donner des résultats plus prompts, mais elle est également soumise à l'influence incontrôlable du régime. Dombasle a dit : " la race introduite est le patron au moyen duquel on abrège et facilite le travail, mais l'étoffe dans laquelle il faut tailler la race que l'on veut former, c'est le régime." Si donc, nos races indigènes améliorées méritent un encouragement tout spécial, parce que dans nos circonstances de culture et de climat elles donnent toujours les plus grands profits, les races étrangères pures ne méritent pas moins, puisque par une infusion de leur sang, l'éleveur obtient immédiatement une amélioration de son bétail, qu'il n'obtiendrait autrement que par une alimentation et des soins appropriés pendant plusieurs générations. La physiologie a établi par des expériences nombreuses que les conformations inhérentes aux aptitudes spéciales s'excluent réciproquement et que pour déterminer la supériorité relative des races, il faut d'abord arrêter le choix du produit. C'est pour arriver à constater cette supériorité relative qu'on a groupé les races d'après leur aptitude à donner un produit spécial, que ce produit soit du travail, de la viande, du lait ou de la laine.

1^e Classe—Espèce Chevaline.

L'agriculture, l'industrie et les communications, exigent chez le cheval autant d'aptitudes différentes. L'agriculture veut un cheval de taille moyenne, bien étoffé, sobre, réunissant la force à la vitesse. L'industrie, pour ses lourdes charrois, exige de la force seule, sans vitesse, des membres courts et robustes, un corps bien ramassé, une couleur épaisse et courte, un poitrail large, un ventre volumineux, une croupe large et bien musclée. Les communications, au contraire, veulent un cheval réunissant l'élégance dans la taille, une juste proportion dans les parties du corps, la force, la souplesse du jarret et la rapidité des allures. Pour rencontrer ces trois débouchés principaux ouverts à la production de notre espèce chevaline on a groupé les races en trois catégories ayant pour base le poids, et supposant une puissance correspondante de traction, en raison inverse de la vitesse.

1^e CATÉGORIE—ANIMAUX MALES ET FEMELLES DE GROS-TRAIT.

1^e Section.—*Animaux mâles et femelles de races étrangères, nés à l'étranger, importés en Canada, et appartenant soit à des Canadiens, soit à des étrangers.*

Mâles de 3 ans et au-dessus, pesant	Femelles de 3 ans et au-dessus, pesant
1,300 lbs., et au-dessus..... \$40	1,200
2 ^e Prix	2 ^e Prix
..... \$20 \$20
 10

2e Section—*Animaux mâles et femelles, nés et élevés en Canada, et appartenant à des Canadiens seulement.*

Mâles de 3 à 7 ans, pesant 1,200 \$30	Femelles de 3 à 5 ans, pesant 1,000...	\$20
2e Prix 20	2e Prix 10
3e Prix 10	3e Prix 5
Mâles de 7 ans et au-dessus, pesant		Femelles de 5 ans et au-dessus, pesant	
1,300.... 30	1,200 lbs. avec leurs poulains 30
2e Prix 20	2e Prix 20
3e Prix 10	3e Prix 10

3e Section—*Animaux mâles ou femelles non-reproducteurs, nés et élevés en Canada, et appartenant à des Canadiens seulement.*

Attelages de deux, pesant 1,300 lbs...	\$14	Chevaux seuls, pesant 1,300 lbs \$ 7
2e Prix 10	2e Prix 5

2e. CATÉGORIE—ANIMAUX MÂLES ET FEMELLES DE TRAIT-MOYEN.

1e. Section—*Animaux mâles et femelles de races étrangères, nés à l'étranger, importés en Canada, et appartenant soit à des Canadiens, soit à des étrangers.*

Mâles de 3 ans et au-dessus, pesant		Femelles de 3 ans et au-dessus, pesant	
1,300 lbs. et au-dessous.... \$40	1,200 lbs. et au-dessous.... \$20
2e Prix,..... 20	2e Prix,..... 10

2e. Section—*Animaux mâles et femelles, nés et élevés en Canada, et appartenant à des Canadiens seulement.*

Mâles de 3 à 7 ans, pesant 1,200 lbs. et		Femelles de 3 à 5 ans, pesant 1,000 lbs.	
au-dessous..... \$30	et au-dessous.... \$20
2e Prix..... 20	2e Prix..... 10
3e Prix..... 10	3e Prix..... 5
Mâles de 7 ans et au-dessus, pesant		Femelles de 5 ans et au-dessus, pesant	
1,300 lbs. et au-dessous.... 30	1,200 lbs. et au-dessus avec leurs	
2e Prix..... 20	poulains.. 30
3e Prix..... 10	2e Prix..... 20
		3e Prix..... 10

3e. Section—*Animaux mâles ou femelles non-reproducteurs, nés et élevés en Canada, et appartenant à des Canadiens seulement.*

Attelages de deux, pesant 1,300 lbs. et		Chevaux seuls, pesant 1,300 lbs. et au-	
au-dessous \$19	dessous \$ 7
2e Prix..... 10	2e Prix..... 5

3e. CATÉGORIE—ANIMAUX MÂLES OU FEMELLES DE TRAIT-LÉGER.

1e. Section—*Animaux mâles ou femelles de races étrangères pures, nés à l'étranger, importés en Canada, et appartenant, soit à des Canadiens, soit à des étrangers.*

Mâles de 3 ans et au-dessus, pesant		Femelles de 3 ans et au-dessus, pesant	
1,000 lbs. et au-dessous.... \$40	900 lbs. et au-dessous.... \$20
2e Prix..... 20	2e Prix..... 10

2c. Section—Animaux mâles et femelles, nés et élevés en Canada, et appartenant à des Canadiens seulement.

Mâles de 3 à 7 ans, pesant 900 lbs. et au-dessous..... \$30	Femelles de 3 à 5 ans, pesant 800 lbs. et au-dessous..... \$20
2e Prix..... 20	2e Prix..... 10
3e Prix..... 10	3e Prix..... 5
Mâles de 7 ans et au-dessus, pesant 1,000 lbs. et au-dessous.... 30	Femelles de 5 ans et au-dessus, pesant 900 lbs. et au-dessous avec leurs poulins.. 30
2e Prix..... 20	2e Prix..... 20
3e Prix..... 10	3e Prix..... 10

3c. Section—Animaux mâles ou femelles, non-reproducteurs, nés et élevés en Canada, et appartenant à des Canadiens seulement.

Attelages de deux, pesant 1,000 lbs. et au-dessous..... \$14	Chevaux seuls, pesant 1,000 lbs. et au-dessous.. \$ 7
2e Prix..... 10	2e Prix..... 5

Deuxième Classe—Espèce Bovine.

Les expériences faites dans le but de déterminer quelles sont les conformations qui utilisent le mieux un poids donné de fourrages, et le convertissant en lait, en viande ou en travail, ne permettent plus de prétendre qu'une race améliorée dans le sens d'une de ces aptitudes, puisse donner indifféremment ces trois produits. La vache laitière veut une poitrine rétrécie, un abdomen volumineux, des muscles émaciés, une encolure longue, des extrémités grêles. Le bœuf d'engrais, au contraire, une poitrine large, des extrémités courtes, bien musclées, et une ossature délicate; tandis que le bœuf de travail exige une charpente forte et pas trop de largeur de poitrine, car en écartant les membres antérieurs, elle cause, pendant la marche, un déplacement considérable du centre de gravité, et comme conséquence nécessaire, une lenteur regrettable dans les allures. Il est donc impossible de constater la supériorité relative des races bovines sans les grouper d'abord par catégories, d'après leurs aptitudes spéciales. On a placé en première ligne l'aptitude du lait, parce que dans nos conditions agricoles, la production du lait est la plus importante des trois.

1e. CATÉGORIE—PRODUCTION DU LAIT.

1e. Section—Animaux mâles et femelles de race Ayrshire pure, nés à l'étranger, importés en Canada, et appartenant, soit à des Canadiens, soit à des étrangers.

Mâles de 2 ans et au-dessous.. \$30	Femelles de 2 ans et au-dessus. \$24
2e Prix..... 20	2e Prix..... 16
3e Prix..... 10	3e Prix..... 8

2e. Section—Animaux mâles et femelles de race Ayrshire pure, nés et élevés en Canada, et appartenant à des Canadiens seulement.

Mâles de 18 mois à 3 ans.... \$20	3e Prix..... \$ 5
2e Prix..... 15	Femelles de 3 à 6 ans.. 15
3e Prix..... 10	2e Prix..... 10
Mâles de 3 ans et au-dessus.. 20	3e Prix..... 5
2e Prix..... 15	Femelles de 6 ans et au-dessus.. 15
3e Prix..... 10	2e Prix..... 10
Femelles de 18 mois à 3 ans.. 15	3e Prix..... 5
2e Prix..... 10		

3e. Section—*Animaux mâles et femelles de Race Canadienne.*

Mâles de 18 mois à 3 ans....	\$15	3e Prix.....	\$ 4
2e Prix.....	10	Femelles de 3 à 6 ans..	10
3e Prix.....	5	2e "rix.....	7
Mâles de 3 ans et au-dessus..	15	3e Prix.....	4
2e Prix.....	10	Femelles de 6 ans et au-dessus..	10
3e Prix.....	5	2e Prix.....	7
Femelles de 18 mois à 3 ans..	10	3e Prix.....	4
2e Prix.....	7		

2e. CATÉGORIE—PRODUCTION DE LA VIANDE.

1e Section—*Animaux mâles et femelles de race Durham pure, nés à l'étranger, importés en Canada, et appartenant, soit à des Canadiens, soit à des étrangers.*

Mâles de 2 ans et au-dessus..	\$30	Femelles de 2 ans et au-dessus..	\$24
2e Prix.....	20	2e Prix.....	16
3e Prix.....	10	3e Prix.....	8

2e. Section—*Animaux mâles et femelles de race Durham pure, nés et élevés en Canada, et appartenant à des Canadiens seulement.*

Mâles de 18 mois à 3 ans....	\$20	3e Prix.....	\$ 5
2e Prix.....	15	Femelles de 3 à 6 ans..	15
3e Prix.....	10	2e Prix.....	10
Mâles de 3 ans et au-dessus..	20	3e Prix.....	5
2e Prix.....	15	Femelles de 6 ans et au-dessus..	15
3e Prix.....	10	2e Prix.....	10
Femelles de 18 mois à 3 ans..	15	3e Prix.....	5
2e Prix.....	10		

3e. Section—*Animaux mâles et femelles de race Hereford pure, nés et élevés à l'étranger ou en Canada, et appartenant à des Canadiens seulement.*

Mâles de 18 mois à 3 ans....	\$15	2e Prix.....	\$ 5
2e Prix.....	10	Femelles de 3 à 4 ans..	10
Mâles de 3 ans et au-dessus..	15	2e Prix.....	5
2e Prix.....	10	Femelles de 6 ans et au-dessus..	10
Femelles de 18 mois à 2 ans..	10	2e Prix.....	6

4e. Section—*Animaux engraisés, mâles et femelles sans distinction de races, et appartenant à des Canadiens seulement.*

Animaux de 3 à 4 ans.	\$18	Animaux de 4 ans et au-dessus..	\$18
2e Prix.....	15	2e Prix.....	15
3e Prix.....	12	3e Prix.....	12
4e Prix.....	9	4e Prix.....	9
5e Prix.....	6	5e Prix.....	6
6e Prix.....	3	6e Prix.....	3

3e. CATÉGORIE—PRODUCTION DU TRAVAIL.

1e. Section—*Animaux mâles et femelles de race Devon pure, nés à l'étranger ou en Canada, et appartenant à des Canadiens seulement.*

Mâles de 2 ans et au-dessus..	\$20	Femelles de 2 ans et au-dessus..	\$20
2e Prix.....	10	2e Prix.....	10

3e. Section—Bœufs de travail de 3 ans et au-dessus, sans distinction de races.

Attelages de 10 paires de bœufs appartenant au même Township.	\$30	2e Prix.....	\$15
2e Prix.....	20	3e Prix.....	12
3e Prix.....	10	4e Prix.....	9
Attelages doubles..	18	5e Prix.....	6
		6e Prix.....	4

4e. CATÉGORIE—RACES DIVERSES SANS APTITUDE SPÉCIALE.

Animaux mâles et femelles de races diverses non-classées ci-dessus, et appartenant à des Canadiens seulement.

Mâles de 18 mois à 3 ans....	\$24	4e Prix.....	\$ 9
2e Prix.....	20	5e Prix.....	6
3e Prix.....	18	6e Prix.....	3
4e Prix.....	12	Femelles de 3 à 6 ans..	18
5e Prix.....	8	2e Prix.....	15
6e Prix.....	4	3e Prix.....	12
Mâles de 3 ans et au-dessus..	24	4e Prix.....	9
2e Prix.....	20	5e Prix.....	6
3e Prix.....	18	6e Prix.....	3
4e Prix.....	12	Femelles de 6 ans et au-dessus..	18
5e Prix.....	8	2e Prix.....	15
6e Prix.....	4	3e Prix.....	12
Femelles de 18 mois à 3 ans...	18	4e Prix.....	9
2e Prix.....	15	5e Prix.....	6
3e Prix.....	12	6e Prix.....	3

Troisième Classe—Espèce Ovine.

De même que le lait l'emporte sur la viande dans l'espèce bovine au point de vue de l'exploitation agricole canadienne, de même dans l'espèce ovine la laine est une considération plus grande pour nous. Dans l'état de notre industrie et de nos besoins, nous n'avons réellement à nous occuper que de la valeur relative des laines longues et des laines courtes ; c'est pourquoi il n'a été établi que deux catégories sans distinction de races, parce que le nom de la race n'est rien quand le produit est obtenu.

1e. CATÉGORIE—RACES A LAINE LONGUE.

1e. Section—Animaux mâles et femelles de race Leicester, Colswold et analogues, nés à l'étranger ou en Canada, et appartenant à des Canadiens seulement.

Mâles de 18 mois et au-dessus.	\$15	Femelles de 18 mois et au-dessus.	\$15
2e Prix.....	10	2e Prix.....	10

2e. Section—Animaux mâles et femelles de races Canadiennes diverses.

Mâles de 18 mois et au-dessus.	\$15	Femelles de 18 mois et au-dessus.	\$15
2e Prix.....	10	2e Prix.....	10
3e Prix.....	5	3e Prix.....	5

2e. CATÉGORIE—RACES A LAINE COURTE.

1e. Section—*Animaux mâles et femelles de rare Southdown et analogues, nés et élevés à l'étranger ou en Canada, et appartenant des Canadiens à seulement.*

Mâles de 18 mois et au-dessus. \$15	Femelles de 18 mois et au-dessus..... \$15
2e Prix..... 10	2e Prix..... 10

2e. Section—*Animaux mâles et femelles de races Canadiennes diverses.*

Mâles de 18 mois et au-dessus. \$15	Femelles de 18 mois et au-dessus..... \$15
2e Prix..... 10	2e Prix..... 10
3e Prix..... 5	3e Prix..... 5

Quatrième Classe—Espèce Porcine.

La tendance à faire disparaître les distinctions de race pour ne s'occuper que des aptitudes et des résultats, a déjà fait prévaloir les conséquences qui en découlent pour ce qui a trait aux races porcines. Aujourd'hui, en Europe, on s'occupe à peine du nom d'origine des animaux reproducteurs de cette espèce et on ne distingue guère autre chose que la grande et la petite race : on a adopté ici cette distinction unique.

1e. CATÉGORIE—GRANDES RACES.

1e. *Animaux mâles et femelles de races pures, nés à l'étranger ou en Canada, et appartenant à des Canadiens seulement.*

Mâles de 18 mois et au-dessus. \$15	Femelles de 18 mois et au-dessus..... \$15
2e Prix..... 10	2e Prix..... 10

2e. Section—*Animaux mâles et femelles de races Canadiennes diverses.*

Mâles de 18 mois et au-dessus. \$15	Femelles de 18 mois et au-dessus..... \$15
2e Prix..... 10	2e Prix..... 10
3e Prix..... 5	3e Prix..... 5

2e. CATÉGORIE—PETITES RACES.

1e. Section—*Animaux mâles et femelles de races pures, nés à l'étranger ou en Canada, et appartenant à des Canadiens seulement.*

Mâles de 18 mois et au-dessus. \$15	Femelles de 18 mois et au-dessus..... \$15
2e Prix..... 10	2e Prix..... 10

2e. Section—*Animaux mâles et femelles de races Canadiennes diverses.*

Mâles de 18 mois et au-dessus. \$15	Femelles de 18 mois et au-dessus..... \$15
2e Prix..... 10	2e Prix..... 10
3e Prix..... 5	3e Prix..... 5

Cinquième Classe—Animaux de Basse-Cour.

1e. CATÉGORIE—(LILINACES.

1e. Section—*Lots de 2 Poules et un Coq sans distinction de race.*

1er Prix... 3	3e Prix... 1
2e Prix... 2	

2e. Section—Lots de 2 Dindes et un Coq sans distinction de race.

1er Prix...	\$ 3	3e Prix...	\$ 1
2e Prix...	2					

3e. Section—Lots de 2 Pigeons et un mâle sans distinction de race.

1er Prix...	\$ 3	3e Prix...	\$ 1
2e Prix...	2					

2e CATÉGORIE—PALMIPÈDES.

1e. Section—Lots de 2 Oies et un mâle sans distinction de race.

1er Prix...	\$ 3	3e Prix...	\$ 1
2e Prix...	2					

2e Section—Lots de 2 Canes et un mâle sans distinction de race.

1er Prix...	\$ 3	3e Prix...	\$ 1
2e Prix...	2					

3e CATÉGORIE—ANIMAUX DIVERS NON-CLASSÉS CI-DESSUS.

1e Section—Lots de 2 lapins et un mâle sans distinction de race.

1er Prix...	\$ 3	3e Prix...	\$ 1
2e Prix...	2					

2e Section—Animaux divers non classés ci-dessus.

1er Prix...	\$ 3	3e Prix...	\$ 1
2e Prix...	2					

2e DIVISION—MATÉRIEL AGRICOLE.

1e Classe—Préparation du Sol.

1e CATÉGORIE—INSTRUMENTS DESTINÉS A LA PULVÉRISATION DU SOL.

1e Section—Charrues.

Charrues propres à tous labours.	\$ 8	Charrues à labours profonds.	\$ 8
2e Prix	4	2e Prix	4
Charrues pour sols légers à tous labours ...	8	Charrues tourne-oreille.....	5
2e Prix	4	Charrues multiples.	5
Charrues pour sols tenaces à tous labours ...	8	Charrues déchaumenses.....	5
2e Prix	4	Charrues universelles.	5
		Charrues sous sol.	5

2e Section—Herse.

Herse lourdes pour sols tenaces.	\$ 8	neux.....	\$ 8
2e Prix	4	2e Prix	4
Herse légères pour terrains sablon-		Herse à billons.....	5

3e Section—Rouleaux.

Rouleaux dentés....	\$ 8	2e Prix	\$ 3
2e Prix	4	4e. Section—Collection d'instruments	à main..	2
Rouleaux unis.....	6				

2e CATÉGORIE—INSTRUMENTS DESTINÉS AU NETTOYAGE DU SOL.

1e Section—Scarificateurs, cultivateurs, extirpateurs.

Scarificateurs, extirpateurs, ou cultivateurs....	\$ 8	2e Prix	\$ 4
---	------	------	------	---------------	------	------	------

2e Section—Butteurs et houes à cheval.

Butteurs	\$ 8	Houes à cheval	\$ 8
2e Prix	4	2e Prix	4
				Collection d'instruments à main	2

3e CATÉGORIE—INSTRUMENTS DESTINÉS AUX SEMIS.

1e Section—Semoir à brouette et à main.

Semoirs à betteraves, carottes et navets	\$ 5	Semoirs à fèves et à maïs	\$ 5
				Semoirs à graines fourragères	5

2e Section—Semoirs à cheval.

Semoirs à toutes graines.....	\$ 5	Semoirs à engrais...	\$ 5
-------------------------------	------	------	------	----------------------	------	------	------

2e Classe—Récoltes et Transports.

1e CATÉGORIE—INSTRUMENTS DESTINÉS AU COUPAGE DES RÉCOLTES.

1e Section—Faucheuses, moissonneuses, etc.

Faucheuses	\$15	2e Prix	\$10
Moissonneuses	15	Collection d'instruments à main	2
Faucheuses-Moissonneuses...	20				

2e Section—Fenaison.

Faneuses à cheval..	\$10	Collection d'instruments à main	\$2
Rateaux à cheval	10				

2e CATÉGORIE—INSTRUMENTS DESTINÉS A L'ARRACHAGE DES RÉCOLTES.

1e Section—Arracheurs de patates...	\$10	2e Section—Arracheurs de betteraves.	\$10
-------------------------------------	------	------	--------------------------------------	------	------

3e CATÉGORIE--INSTRUMENTS DESTINÉS AUX TRANSPORTS

1e Section—Voitures d'été.

Wagons... .. .	\$ 4	Charettes.. .. .	\$ 4
Tombereaux .. .	4		

2e Section—Voitures d'hiver.

Traîneaux simples.. .. .	\$ 2	Traîneaux doubles.. .. .	\$ 4
--------------------------	------	--------------------------	------

3e Section—Voitures à bras.

Camions	\$ 2	Brouettes.. .. .	\$ 1
-----------------	------	------------------	------

3e Classe—Préparation des Produits.

1e CATÉGORIE—BATTAGES.

1e Section—Machines à battre ou à égréner.

Machines à battre à un cheval .. .	\$ 10	Machines à brayer le chanvre .. .	\$ 10
Machines à battre à deux chevaux... .. .	10	Manèges à un cheval .. .	10
Machines à battre le trèfle... .. .	5	Manèges à deux chevaux... .. .	10
Machines à égréner le blé d'inde .. .	5	Manèges à quatre chevaux et plus... .. .	10
Machines à brayer le lin .. .	10		

2e Section—Machines à nettoyer les grains ou graines.

Cribles, trilleurs	\$ 5	Tarares	\$ 5
----------------------------	------	-----------------	------

2e CATÉGORIE—INSTRUMENTS DESTINÉS A LA PRÉPARATION DES ALIMENTS.

1e Section—Fourrages-racines.

Laveurs... .. .	\$ 5	Coupe racines .. .	\$ 5
Appareils à coction. .. .	5		

2e Section—Préparation des grains ou pailles.

Coupes-pailles .. .	\$ 5	Concasseurs .. .	\$ 5
---------------------	------	------------------	------

4e Classe—Transformation des Produits.

1e CATÉGORIE—PRODUITS ANIMAUX.

1e Section—Transformation du lait en beurre.

Barrates	\$ 4	Ustensiles de laiterie .. .	\$ 2
------------------	------	-----------------------------	------

2e Section—Transformation du lait en fromage.

Chaudières à fromage .. .	\$ 3	Ustensils de fromagerie .. .	\$ 2
Presses à fromage.. .. .	3		

2e CATÉGORIE—PRODUITS VÉGÉTAUX.

1e Section—Instruments employés à la fabrication du sucre.

Chaudières et bacs à évaporation....	\$ 3	Ustensils de Sucrierie	\$ 2
--------------------------------------	------	------------------------------	------

2e Section—Instruments employés à la fabrication du cidre.

Presses à cidre	\$ 5
-----------------------	------

5e Classe—Instruments divers.

1e CATÉGORIE—INSTRUMENTS DESTINÉS AUX DÉFRICHEMENTS.

Arrache-souches	\$ 15	Tobagnes à roches.	\$ 5
Chaudières à potasse	5	Collection d'instruments de minage ..	2

2e CATÉGORIE — INSTRUMENTS NON CLASSÉS CI-DESSUS.

Barrières	\$ 2	Pesées	\$ 2
Ruches	2		

3e DIVISION—PRODUITS.

1e Classe—Plantes alimentatives du Bétail.

1e CATÉGORIE—RACINES ET TUBERCULES.

1e Section—Racines et tubercules en nature.

Patates, 2 minots	\$ 4	2e Prix	\$ 2
2e Prix	2	Navets, 2 minots... ..	4
Betteraves, 2 minots	4	2e Prix	2
2e Prix	2	Citrouilles, la plus belle	4
Carottes, 2 minots.. ..	4	2e Prix	2

2e Section—Graines de plantes fourragères.

Graines de betterave, 10 lbs..	\$ 4	Graines de mil, 2 minots	\$ 4
2e Prix	2	2e Prix	2
Graines de carottes, 5 lbs ...	4	Graines de trèfle rouge, $\frac{1}{2}$ minot	4
2e Prix	2	2e Prix	2
Graines de navets, 28 lbs ...	4	Graines de trèfle blanc, $\frac{1}{2}$ minot	4
2e Prix	2	2e Prix	2

2e CATÉGORIE—PLANTES FOURRAGÈRES FARINEUSES.

Fèves a cheval, 2 minots....	\$ 4	Pois, 2 minots	\$ 4
2e Prix	2	2e Prix	2
Petites Fèves, 2 minots	4	Vestrons, 2 minots	4
2e Prix	2	2e Prix	2

2e Classe—Plantes Céréales.

1e CATÉGORIE—PLANTES CÉRÉALES D'AUTOMNE.

Blé, 2 minots	4	2e Prix	2
2e Prix	2	Orge, 2 minots	1
Seigle, 2 minots.....	4	2e Prix	2

2e CATÉGORIE—CÉRÉALES DE PRINTEMPS.

Blé, 2 minots	4	Seigle, 2 minots ...	4
2e Prix	2	2e Prix	2
Orge, 2 minots	4	Sarrasin, 2 minots..	4
2e Prix	2	2e Prix	2
Avoine, 2 minots....	4	Mais, (blé d'indè) 2 minots en épis...	4
2e Prix	2	2e Prix	2

3e Classe—Plantes Industrielles.

1e CATÉGORIE—PLANTES TEXTILES.

Chanvre en nature avec filasse (28lbs.)	\$12	Lin en nature avec filasse (28 lbs)....	\$12
2e Prix	8	2e Prix	8

2e CATÉGORIE—PLANTES OLÉAGINEUSES.

Lin en nature avec graine, 1 minot..	\$ 6	2e Prix	\$ 4
--------------------------------------	------	---------------	------

4e Classe—Divers.

1e CATÉGORIE—PRODUITS ANIMAUX.

Laines longues lavées, toute la toison.	\$ 4	Fromage, 14 lbs....	\$10
2e Prix	2	2e Prix	9
Laines courtes lavées, toute la toison.	4	3e Prix	8
2e Prix	2	4e Prix	7
Beurre, 28 lbs—1e Prix	10	5e Prix	6
2e Prix	9	6e Prix	5
3e Prix	8	7e Prix	4
4e Prix	7	8e Prix	3
5e Prix	6	9e Prix	2
6e Prix	5	Miel, 14 lbs	1
7e Prix	4	2e Prix	2
8e Prix	3	Non classés ci-dessus	4
9e Prix	2	2e Prix	2

2e CATÉGORIE—PRODUITS VÉGÉTAUX.

Tabac, 14 lbs	\$ 4	2e Prix	\$ 2
2e Prix	2	Sucre d'érable, 10 lbs	4
Houblon, 112 lbs....	4	2e Prix	2
2e Prix	2	Non classés ci-dessus	4
Non classés ci-dessus	4	2e Prix	2

DISPOSITIONS GÉNÉRALES. .

Art I. Tous les taureaux devront être munis d'anneaux et de liens nécessaires pour les attacher solidement ; les verrats seront bouclés.

Sont exclus tous les animaux reproducteurs reconnus par le jury comme ayant un engraissement exagéré.

Art. II. Dans le but d'étendre la circulation du journal officiel de la Chambre d'Agriculture, les prix décernés dans chaque classe seront accompagnés d'un abonnement pour l'année 1862-63.

Des mentions honorables pourront être accordés lorsque plusieurs animaux appartenant au même propriétaire mériteront d'être primés, ou lorsque le jury après avoir épuisé les récompenses prévues par l'arrêté, trouverait utile de signaler des animaux à l'attention des éleveurs.

Art. III. Les animaux primés dans un précédent concours provincial, ne pourront concourir de nouveau que pour des prix d'un degré supérieur à celui qu'ils ont précédemment obtenu. S'ils sont désignés pour un prix d'un degré égal à celui qui leur a été antérieurement décerné, ils n'auront droit qu'au rappel de leur prix. S'ils ne sont désignés que pour un prix inférieur, ils ne doivent pas être mentionnés.

Art. IV. Toute personne qui sera convaincue d'avoir exposé comme lui appartenant, un animal dont elle n'est pas propriétaire, ou qui fera une fausse déclaration d'âge ou de race sera exclue des concours à venir par la Chambre d'Agriculture.

Art. V. Un propriétaire ne pourra recevoir qu'un seul prix dans chaque sous-section. Mais il est autorisé à présenter autant d'animaux qu'il voudra dans chacune des catégories, et, dans ce cas, des mentions honorables prévues à l'Art. II pourront lui être attribués par le jury.

Art. VI. Quatre jurys spéciaux : le premier pour l'espèce Chevaline ; le second pour l'espèce Bovine ; le troisième pour les espèces Ovine et Porcine, et le quatrième pour les Instruments Aratoires, seront nommés par la Chambre d'Agriculture qui désignera les présidents et vice-présidents. Chaque jury se composera d'agriculteurs étrangers ou Canadiens, et de membres de la Chambre.

Le jury des instruments sera divisé en trois Sections chargées respectivement de l'appréciation : 1o. Des instruments de la 1e Classe . 2o. Des instruments de la 2e Classe : 3o. Des instruments des 3e, 4e et 5e Classes.

Art. VII. Les prix seront accordés sur la proposition des sections, par le jury auquel elles appartiennent. Le jugement sera prononcé à la majorité des voix. En cas de partage la voix du président sera prépondérante.

Art. VIII. La police du concours appartiendra exclusivement au Président de la Chambre d'Agriculture. Des chefs adjoints, choisis parmi les membres de la Chambre, seront placés sous sa direction et attachés à l'Exposition pour recevoir, classer, surveiller les animaux et les instruments, assister les jurys dans leurs travaux, veiller, en un mot, à la bonne et prompte exécution des opérations. Des agents seront placés sous leurs ordres. Aucune personne ne pourra être admise dans l'enceinte du concours pendant les opérations du jury.

Art. IX. Il sera pourvu par l'administration au placement des animaux, des machines, appareils et instruments agricoles, elle se chargera également de la nourriture et des frais de garde de tous les animaux, mais ne sera pas responsable des accidents.

Art. X. Les frais de conduite et de transport seront supportés par les exposants, d'après le tarif des compagnies de chemin de fer et de bateaux à vapeur.

Art. XI. Pour être admis à concourir, on doit adresser au Secrétaire de la Chambre d'Agriculture, ou aux Secrétaires de toutes les Sociétés d'Agriculture de comté, avant le 1er Septembre, une déclaration écrite conformément au modèle A annexé au présent arrêté, accompagné d'Un Dollar comme Souscription.

Art. XII. Au reçu de cette déclaration, il sera envoyé à l'exposant des billets sur parchemin, qui devront être solidement fixés sur chaque animal ou instrument, avant qu'il ne soit présenté à la grille de l'Exposition, ainsi que des cartes d'admission, pour les animaux régulièrement inscrits, qui seront remises aux gardiens de la grille, par la personne conduisant les animaux ou les instruments à l'Exposition.

Art. XIII. Les exposants qui renonceraient à envoyer leurs animaux sont instamment priés d'adresser à la Chambre d'Agriculture leur désistement avant le 1er Septembre. Les noms de ceux qui ne se conformeraient pas à cette prescription seront exclus des concours à l'avenir.

Art. XIX. Les différentes opérations du concours sont réglées ainsi qu'il suit :

POUR LES ANIMAUX.....	}	Mardi, le 16, réception et classement.
		Mercredi, opérations du jury.
POUR LES INSTRUMENTS...	}	Mardi, réception et classement.
		Mercredi, essais des instruments par le jury.

Les mercredi, jeudi et vendredi, exposition publique de 9 heures à 5 heures aux conditions suivantes :

Mercredi, après-midi, prix d'entrée 50 cents.
Jeudi et vendredi " 25 "

Art. XIV. Les prix seront payés aux exposants récompensés le dernier jour du concours au bureau du secrétaire, à moins, toutefois, que les déclarations et renseignements fournis n'aient pas paru suffisants ; auquel cas, l'ajournement sera prononcé par le jury jusqu'à la production des pièces ou explications plus complètes.

Art. XV. Les propriétaires des animaux exposés devront les retirer après 4 heures le vendredi ; et les instruments devront être enlevés avant midi le jour suivant. Les exposants surveilleront leurs animaux et leurs instruments à partir de vendredi à 4 heures.

Art. XVI. Toute contravention relative aux dispositions du présent arrêté sera jugée par la Chambre.

CONCOURS AGRICOLE PROVINCIAL.

Je _____ de _____ dans
le Comté de _____ me propose d'exposer au **CONCOURS
AGRICOLE PROVINCIAL** dans les divisions, classes, catégories et sections suivantes :

No.	Classe.	Catégorie.	Section.	Description de l'Animal ou de l'Instrument.
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				

Pour les animaux, la déclaration doit contenir le nom de l'éleveur ou du vendeur, et la date de l'achat. Les purs sangs ou croisés purs sangs devront avoir une généalogie établissant leur pureté ou celle de leurs ascendants.

Pour les instruments la déclaration indiquera la désignation, l'usage et le prix de vente ou de fabrication courante. Si l'exposant a importé, inventé, ou perfectionné, ou enfin s'il a exécuté sur des données antérieurement connues, l'instrument exposé.

Pour les produits, la production par arpent, la nature du sol, etc., en un mot la déclaration devra contenir tous les renseignements susceptibles d'entrer dans le catalogue générale de tous les animaux, instruments et produits exposés, qui sera publié sur le terrain du concours en même temps que la liste des prix accordés.

Cette déclaration devra être parvenue à la Chambre d'Agriculture le 1er Septembre. Dans le cas où les exposants ne pourraient accompagner leurs instruments au concours, ils devront les adresser en temps utile et *franco*, au Secrétaire du concours.

Les déclarations imprimées et les Listes des Prix proposés seront distribués par les Secrétaires des Sociétés d'Agriculture de Comté ainsi que par le Secrétaire de la Chambre d'Agriculture à Montréal.

PEINTURE ET SOLUTION
à
L'ÉPREUVE DU FEU.

LES couvertures en bardeau et en tôle couvertes de cette peinture durent le double de la peinture ordinaire, sont à l'épreuve du feu et coûtent moitié moins.

A vendre en GROS et en DETAIL, à la Pharmacie du Dr. PICAULT, rue Notre-Dame, Nos. 42, 44 et 46.

Montréal, 15 oct.—m.

HUILE
KEROSENE
A 3s. 6d. le GALLON.

LE débit continu sur les Marchés d'Huiles Inférieures ayant incité la Compagnie de l'Huile Kerosene à vendre une

PRODUCTION SUPERIEURE

au même Prix que les Huiles ordinaires, le Soussigné a le plaisir d'annoncer à ses Pratiques et aux Consommateurs en général, jusqu'à Avis ultérieur, que la meilleure

HUILE KEROSENE DE DOWNER sera détaillée à 70 cts. le Gallon, pour Argent comptant, à

L'ANCIEN DEPOT DE LAMPES,
161, Rue St. Paul, coin de la Rue St. Jean-Baptiste.

W. R. HIBBARD.

L'ANCIEN DEPOT
de
LAMPES,

161, Rue St. Paul,

Ayant été augmenté d'un Nouveau Fonds acheté des manufacturiers pour argent comptant, à des

Prix Réduits,

le Propriétaire est heureux de partager ses avantages avec ses amis anciens et nouveaux, en échange d'ARGENT COMPTANT.

Un seul instant suffira pour prouver aux Visiteurs les avantages qui leur sont offerts.

W. R. HIBBARD.

Oct. 1861.

IMPRIMERIE A VAPEUR
De Montigny & Cie.,

18, RUE ST. GABRIEL,

MONTRÉAL.

Ⓛ Tout ouvrage fait avec élégance, célérité, ponctualité et BAS PRIX.

Dr. R. GARIÉPY,

Élève gradué de l'Université Laval de Québec,

6, RUE St. LAMBERT,

EN HAUT DE LA RUE ST. LAURENT,
MONTRÉAL.

Consultation à toute heure : gratuite pour les pauvres.
Janvier 1862.

SAMUEL HOLMES

125, Rue St. Paul,

MONTRÉAL.

Verblantier, Plombier et Poseur d'Appareils à Gaz

Fabricant de Fournaies à air chaud sur des plans qui offrent la meilleure ventilation.

Il tient constamment en mains tous les articles de sa ligne et est prêt à exécuter tout ordre dans le plus court délai.

Il entreprend les couvertures de bâtisses en tôle ou en fer galvanisé.

Nov. 1861.

3—12.



GRAINES! GRAINES!



R. J. DEVINS,

DROGUISTE,

A Côté du Palais de Justice

Maison ci-devant occupée par

ALFRED SAVAGE & CIE.

Reçu directement de FRANCE et d'ANGLETERRE, un assortiment général de

GRAINES

De Champs, de Fleurs et de Jardins.

Aussi,—En vente, toutes sortes de Graines de TREFLE et de MIL.

Aussi,—2,000 lbs. de Graine d'Onion Rouge de Premier Choix.

Tous ordres venant des Sociétés d'Agriculture recevront notre plus stricte attention et seront exécutés à TRES-BAS PRIX.

SEEDS! SEEDS! SEEDS!!

John George Waite,

SEED MERCHANT

181, High Holborn,

LONDON, (England)

Has the largest Stock of VEGETABLE, AGRICULTURAL and FLOWER SEEDS in the World, and can supply Dealers on better terms than any other Wholesale House as he makes most extensive arrangement with none but experienced Growers to produce his supply of Seeds which are raised and grown from Stocks selected under his own Personal Superintendence, and as they are cleaned and picked in his own extensive Warehouses by an auxiliary strength of several hundred Men and Women kept for that purpose, he is enabled to recommend with the greatest confidence any description of Seed offered by him for Sale—and he therefore invites Seed Dealers to apply for his Catalogue.

TERMS CASH or satisfactory references in ENGLAND.

GRAINES! GRAINES!!

JOHN GEORGE WAITE

MARCHAND DE GRAINES

181, HIGH HOLBORN,

LONDON, (England)

Offre en vente le plus vaste assortiment de Graines de Végétaux, des Champs et de Fleurs qui soit au monde, et il peut les fournir aux Marchands à des conditions plus avantageuses que toute autre Maison en Gros; car il a pris des arrangements des plus étendus avec les éleveurs les plus expérimentés pour récolter des Graines qui proviennent des plus belles plantes choisies par lui-même, et comme ces Graines sont nettoyées et triées dans ses vastes Magasins à l'aide de plusieurs centaines d'hommes et de femmes qu'il garde à cet effet, il est en mesure de garantir avec une parfaite confiance toutes les espèces de graines qu'il offre en vente. Aussi invite-t-il tous les Marchands de Graines à s'adresser à lui pour se procurer son Catalogue.

Conditions—ARGENT COMPTANT ou recommandations suffisantes en Angleterre.